



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 juin 2004

Original: français

---

### **La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport semestriel est soumis conformément à la demande du Conseil de sécurité, contenue dans la déclaration de son Président du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), par laquelle le Conseil m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé de la situation en République centrafricaine et des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

2. Ce rapport couvre la période de janvier à juin 2004. Il rend compte des développements significatifs intervenus en République centrafricaine aux plans politique, socioéconomique, sécuritaire et militaire, ainsi que des activités du BONUCA depuis mon rapport du 29 décembre 2003 (S/2003/1209).

#### **II. Situation politique**

3. La situation politique est marquée par le lancement du processus électoral en vue du retour à la légalité constitutionnelle et à l'état de droit en 2005. Dans ce contexte, le gouvernement de transition a adopté un calendrier électoral et un chronogramme, en concertation avec les partenaires extérieurs dont l'appui financier est indispensable pour assurer la réalisation du processus électoral. Pour l'essentiel, le chronogramme tire sa substance des recommandations du Dialogue national.

4. Les projets de constitution, de code électoral, d'ordonnances sur les partis politiques et sur le statut de l'opposition, sur la Cour constitutionnelle et sur la décentralisation, rédigés par les commissions ad hoc créées à cette fin, ont été examinés par le gouvernement de transition et transmis au Conseil national de transition (CNT) pour avis. Le projet de constitution est fondé sur la Constitution du 14 janvier 1995 suspendue depuis le coup d'État du 15 mars 2003, ainsi que sur les recommandations pertinentes du Dialogue national. Il en est de même des autres projets de textes qui se réfèrent tous explicitement aux textes précédemment en vigueur et aux travaux du Dialogue national. Après avis du CNT et adoption par le



gouvernement de transition, le projet de constitution sera soumis à l'approbation du peuple, par voie référendaire. Conformément au calendrier électoral, les consultations référendaires auront lieu en novembre 2004, suivies des élections législatives et présidentielle au cours du premier trimestre de 2005.

5. Le 30 avril 2004, le chef de l'État a signé et promulgué l'ordonnance portant création de la Commission électorale mixte indépendante (CEMI) et le décret portant organisation et fonctionnement de celle-ci. Aux termes de ces textes, la CEMI, en relation avec le Ministère de l'intérieur, est chargée, entre autres choses : du recensement électoral; de l'élaboration de la liste électorale; de l'impression des cartes d'électeurs; de la proposition pour la nomination des présidents et des membres des bureaux de vote et centres de dépouillement, de l'organisation de la campagne de sensibilisation et d'éducation préélectorales; du contrôle du processus électoral; et de l'application des dispositions du Code électoral.

6. Le nombre des membres de la Coordination nationale de la CEMI est fixé à 31, tandis que l'effectif des comités locaux est de 31 membres au plus. Le principe de l'autonomie de la CEMI est établi pour ce qui est du règlement intérieur et du budget. Tous les organes de la CEMI ont une composition tripartite paritaire, se répartissant de manière égale entre l'Administration, les partis politiques et la société civile. Les membres de la Coordination nationale de la CEMI ont été nommés par décret, le 24 mai 2004. À la publication des textes relatifs à la CEMI, les partis politiques ont fait part de leurs vives inquiétudes, reprochant aux autorités de vouloir mettre en place une commission électorale « à leur solde et qui favoriserait la fraude ».

7. Dans ce contexte, certaines familles politiques ont vivement recommandé la mise en place d'un mécanisme de concertation et de compromis, composé de leurs représentants et de ceux de l'administration, dans le but de convenir, à titre préventif avec les pouvoirs publics, de toutes les garanties nécessaires pour un processus électoral crédible. En effet, en raison de la nature des rapports entre les diverses instances de la transition, les risques de tension, voire de crise, sont toujours latents. Il en est particulièrement ainsi de ceux liés au caractère non consensuel de certains actes législatifs pris par le pouvoir exécutif et dénoncés aussi bien par des partis politiques que par les organisations syndicales, ainsi qu'au non-respect des engagements pris par les principaux acteurs de la transition, notamment au regard des recommandations du Dialogue national.

8. Au cours de la période sous examen, le CNT, organe de la transition chargé d'aider le général François Bozizé dans ses activités législatives et doté du statut consultatif, a tenu les deux sessions ordinaires prévues, respectivement, du 20 février au 5 avril 2004 et du 9 avril au 24 mai 2004, de même que plusieurs sessions extraordinaires.

9. À l'occasion de sa première session ordinaire, le Conseil a examiné trois textes, notamment celui autorisant la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif au Parlement panafricain, et celui portant création de la CEMI. Lors de sa deuxième session ordinaire, le Conseil a examiné et approuvé le projet d'ordonnance portant loi de finances 2004 et celui portant création de la CEMI. Les projets d'ordonnances relatives au Code électoral, aux partis politiques, à la Cour constitutionnelle et aux collectivités territoriales, ainsi que l'avant-projet de constitution, ont été étudiés au cours de la session extraordinaire du CNT en juin 2004.

10. En application des recommandations de la mission d'évaluation des besoins en assistance électorale, qui s'est déroulée en décembre 2003, et à l'initiative de mon Représentant en République centrafricaine, le BONUCA a mis en place un cadre de concertation politique avec les partenaires extérieurs qui appuient le processus électoral et l'ensemble du système des Nations Unies pour assurer le suivi de ce processus. De même, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place un Comité de concertation technique regroupant les partenaires extérieurs et les experts en matière électorale, recrutés dans le cadre de son projet d'appui au processus électoral. Le BONUCA participe aux travaux de ce comité.

11. Par ailleurs, le Bureau continue à déployer tous ses efforts, par la voie de la médiation et de ses bons offices, auprès des différents acteurs de la transition, notamment les partis politiques, la société civile, les syndicats et les instances publiques, en vue de désamorcer les tensions et d'apporter une solution aux risques de crises qui jalonnent la mise en œuvre et la réalisation du processus électoral. Le BONUCA et la famille des Nations Unies assistent les autorités de la transition, entre autres choses, dans la rédaction des textes juridiques de référence ou des documents de travail, tels que les projets de code électoral, de constitution et d'ordonnance relative aux partis politiques.

### **III. Situations sécuritaire et militaire**

12. La maîtrise de la situation sécuritaire continue de préoccuper les autorités centrafricaines. Au cours de la période sous revue, l'insécurité s'est manifestée de manière plus intense dans les provinces, notamment en zones rurales, où les populations civiles sont en proie aux exactions des coupeurs de route, des voleurs de bétail et de certains éléments incontrôlés, en particulier les « ex-libérateurs », qui ont assisté militairement le général Bozizé lors du coup d'État du 15 mars 2003.

13. La dernière action menée par les « ex-libérateurs », au mois d'avril 2004, a mis le régime à rudes épreuves. Les manifestants revendiquaient les « primes promises » moyennant leur appui à la rébellion qui a permis de renverser le régime en place le 15 mars 2003. En échange de ces « primes » et de laissez-passer qui devaient permettre leur acheminement vers leurs lieux d'origine, les ex-libérateurs devaient rejoindre la vie civile et reprendre leurs anciennes activités. Ils avaient, à l'occasion de leur manifestation, érigé des barricades sur la voie publique, à la sortie nord de Bangui. La manifestation a donné lieu à de violents affrontements avec les forces régulières appuyées par celles de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), faisant 10 morts et une quinzaine de blessés.

14. Les négociations engagées et menées par le général Bozizé, en collaboration avec mon Représentant en République centrafricaine, l'Ambassadeur du Tchad à Bangui et le commandant de la Force multinationale de la CEMAC [Force multinationale en Centrafrique (FOMUC)], de même que l'implication des pays voisins, ont permis de trouver une issue rapide à ce problème. Toutefois, l'on ne saurait affirmer avec certitude que le problème des « ex-libérateurs » est définitivement réglé, eu égard au caractère imprévisible de ces hommes en armes. De ce point de vue, il est à craindre que leur départ de Bangui vers leurs lieux d'origine ou de provenance ne contribue à intensifier le phénomène des coupeurs de route dans l'arrière-pays.

15. L'on a toutefois noté qu'après ces événements, la situation sécuritaire s'est quelque peu améliorée dans la capitale, où règne un calme relatif, grâce aux nombreuses patrouilles des forces de défense et de sécurité appuyées par la FOMUC. Cependant, des actes isolés de braquages et de vols à main armée continuent d'être perpétrés.

16. Nonobstant des difficultés d'ordre matériel et financier, le processus de restructuration des forces de défense et de sécurité se poursuit, grâce à la détermination des autorités compétentes et à la coopération française. La situation militaire s'améliore progressivement, grâce à la formation et à l'équipement d'un premier bataillon mixte d'intervention et d'appui (BMIA), dont les éléments sont déjà opérationnels sur le terrain. Un deuxième bataillon est presque au terme de sa formation et sera déployé incessamment. Pour l'heure, la FOMUC, avec l'appui des éléments des Forces armées centrafricaines (FACA), procède à des percées dissuasives à l'intérieur du pays, notamment sur les principaux axes routiers, ce qui contribue à rassurer les populations. Le renforcement de cette force en hommes et en matériel est d'une nécessité impérieuse, surtout dans la perspective des échéances électorales. Conformément à son mandat, le BONUCA appuie le processus de restructuration par l'entremise de son équipe militaire, notamment dans le cadre du programme de formation des troupes mis en œuvre par la coopération française.

17. Dans le domaine de la coopération sous-régionale en matière de sécurité, le CNT a autorisé la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), relatif au Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX), adopté à Malabo, en février 2000.

18. En matière de désarmement, le gouvernement de transition a mis en place, notamment à Bangui, des brigades mixtes de désarmement, chargées de la collecte des armes illégalement détenues et en circulation. Il a également approuvé le Projet de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés (PRAC), financé par le Programme multinational de démobilisation et réinsertion (MDRP). Le BONUCA, par l'intermédiaire notamment de sa Section militaire et de l'Unité d'alerte précoce, travaille en étroite collaboration avec les experts du PNUD pour la mise en œuvre dudit projet.

19. Dans le cadre des efforts du Bureau visant à promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue, la Section militaire a organisé, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2004, un séminaire-atelier, à l'intention des FACA sur le thème « Nécessité d'une collaboration entre militaires et civils en matière de défense nationale », mettant notamment en exergue l'importance des relations civils-militaires dans une démocratie. La Section a également pris part à un séminaire sur le thème « Vers une meilleure gestion des conflits en Afrique centrale », organisé à Yaoundé, du 9 au 14 mai 2004.

20. De son côté, la Section de police civile du Bureau a poursuivi ses activités dans les domaines de suivi de la situation sécuritaire du pays et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie nationales. Dans ce cadre, elle a organisé des stages de formation au profit des forces de l'ordre et de sécurité. Tout particulièrement, elle a organisé, à l'intention de 90 fonctionnaires de police et 207 gendarmes, respectivement, des stages de formation sur le maintien de l'ordre, les transmissions, la police judiciaire, les techniques d'enquête et le commandement.

#### IV. Situation économique et sociale

21. La situation économique et sociale est tributaire de celle qui prévalait à la fin de l'année 2003, alors marquée par une baisse de la production dans la plupart des secteurs d'activités. Le secteur privé formel s'est réduit à un nombre très limité d'entreprises, dont le degré de viabilité reste faible. Les secteurs du bois et du diamant ont connu une baisse sensible de leurs activités, en raison de la suspension provisoire, par le gouvernement, des concessions et permis d'exploitation, ceci en vue de leur assainissement. Cette situation a eu des répercussions négatives sur le climat économique et social au cours du semestre sous examen, avec une baisse de 30 % des recettes fiscales. Au 31 mai 2004, seuls les salaires de novembre et décembre 2003 ont pu être payés, ainsi qu'une partie de ceux de janvier 2004. Ces conditions n'ont pas permis à l'État de consacrer suffisamment de ressources aux secteurs sociaux, dans un pays où le taux de prévalence du VIH/sida est de 15 % et le taux net de scolarisation est inférieur à 50 %.

22. La pauvreté et le niveau de vulnérabilité de la population centrafricaine continuent d'être une source de préoccupation. Selon une enquête dirigée par le système des Nations Unies en décembre 2003, 73 % de Centrafricains vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation de pauvreté extrême est exacerbée par les difficultés sans cesse croissantes d'accès des couches les plus défavorisées aux services sociaux de base, notamment sanitaires. La situation humanitaire et sanitaire connaît également une détérioration continue, marquée par la résurgence de nombreuses épidémies, notamment, la méningite, la poliomyélite, l'ulcère tropical, la rougeole et la coqueluche. Au plan scolaire, après plusieurs mois de grève des enseignants qui revendiquaient leurs salaires, le secteur de l'éducation a bénéficié d'un calme relatif dû notamment à l'accord intervenu entre le gouvernement de transition et les responsables syndicaux de l'enseignement, ce qui a favorisé la reprise des cours.

23. Pour faire face à la situation économique et financière difficile, le gouvernement de transition a pris une série de mesures visant à sécuriser les recettes fondées sur les droits et taxes de sortie pour les exportations de bois. De même, les exonérations fiscales et douanières appliquées mais non prévues dans le cadre de la CEMAC ont été supprimées. Grâce à ces mesures, le gouvernement a pu réaliser, au cours des quatre premiers mois de l'année, des recettes d'un montant total de 21 milliards de francs CFA sur une prévision de 22,5 milliards de francs CFA, ce qui lui a permis d'apurer partiellement ses arriérés au titre de la dette intérieure. Il convient de noter que, outre les arriérés dus aux fournisseurs à hauteur de 93 milliards de francs CFA, la dette de l'État auprès du système bancaire national était de 35,1 milliards de francs CFA au 31 mars 2004, tandis que l'encours de la dette extérieure s'élève à 563 milliards de francs CFA.

24. Pour leur part, en dépit de l'insécurité ambiante et de l'environnement financier hostile, les agences opérationnelles du système des Nations Unies se sont focalisées sur les actions humanitaires et sur une participation active dans la mise en œuvre des programmes d'urgence : intervention conjointe Fonds des Nations Unies pour l'enfance /Organisation mondiale de la santé dans la lutte contre les différentes épidémies, notamment dans la région nord du pays; lancement d'un programme dirigé par le PNUD pour l'assistance aux personnes vivant avec le VIH/sida grâce à une contribution de 25 millions de dollars reçue du Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; assistance alimentaire du Programme

alimentaire mondial à plus de 133 000 personnes; soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à 50.000 réfugiés soudanais et congolais en République centrafricaine, ainsi qu'à 3 000 anciens réfugiés centrafricains de retour; distribution, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de semences et d'outils agricoles.

25. S'agissant des réformes et des programmes nationaux à moyen terme, les agences ont adopté un Cadre d'assistance au développement pour la République centrafricaine, en mettant en exergue la bonne gouvernance, le redressement socioéconomique et la prévention du VIH/sida. Leur action vise à soutenir la transition et les autres programmes prioritaires des institutions de la transition, ceci en complément des initiatives en cours des institutions de Bretton Woods, en l'occurrence : le programme post-conflit du Fonds monétaire international (FMI) et l'Initiative en faveur des pays en difficulté à faible revenu (LICUS) de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu et sous pression. Le succès de l'action des agences nécessite toutefois le soutien direct de la communauté des donateurs, de même que des ressources complémentaires. Ce soutien pourra se faire dans le cadre de la procédure d'appel global (CAP) en cours de révision, ainsi que par la mobilisation de fonds additionnels.

26. Malgré les difficultés évoquées précédemment, la situation d'ensemble évolue, grâce notamment à la relance progressive de la production minière et forestière consécutive à la levée récente des mesures de suspension des activités dans ces deux secteurs. En matière de bonne gouvernance et d'assainissement des finances publiques, le gouvernement de transition a pris, dans le cadre de la loi de finances 2004, une série de mesures, dont celles relatives à la réduction, sur une base mensuelle et selon des taux progressifs allant de 25 à 30 %, des rémunérations brutes, pour les 2 000 cadres de l'administration publique (y compris les militaires) ayant un salaire supérieur à 300 000 francs CFA. Ceci aiderait à réduire la masse salariale d'environ 5 %.

## **V. Situation des droits de l'homme**

27. La situation générale des droits de l'homme, quoique précaire, évolue lentement. Marquée par l'insécurité et des atteintes diverses au droit à la vie, notamment en zones rurales, elle demeure le point faible du processus de transition en cours. Néanmoins, eu égard à la volonté dont font preuve les autorités centrafricaines, de nombreux actes positifs ont pu être posés. Le gouvernement de transition a ainsi procédé à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à la suite d'un séminaire organisé du 9 au 11 février 2004 par le Ministère des affaires étrangères, en partenariat avec le BONUCA et avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

28. Les autorités de l'administration pénitentiaire ont délivré au BONUCA une autorisation permanente lui permettant de communiquer plus aisément avec les détenus. Le général Bozizé a créé, au sein de son Cabinet, un poste de conseiller spécial, chargé des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, réaffirmant ainsi l'engagement du gouvernement de transition à œuvrer à la promotion et à la protection des droits humains en République centrafricaine. Un Comité national, chargé de la rédaction des rapports sur la situation des droits de l'homme en

République centrafricaine, et d'élaborer un plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'homme, a été également mis en place, par les autorités, suite à un atelier organisé par le BONUCA sur les techniques de rédaction des rapports.

29. La Section des droits de l'homme du BONUCA a poursuivi ses activités d'observation et d'investigation des violations des droits de l'homme. Elle s'est entretenue avec des victimes et a visité les centres de détention de Bangui, de Bouar (450 kilomètres à l'ouest de Bangui) et de Bossangoa (305 kilomètres au nord-ouest de la capitale). D'un point de vue général, les conditions de détention demeurent inférieures aux normes internationales. En matière de renforcement des capacités nationales, la Section des droits de l'homme a organisé à Bossangoa une formation à l'intention de 65 agents d'application des lois et des représentants de la société civile. Elle a saisi cette occasion pour explorer les conditions d'installation prochaine dans cette ville de sa deuxième antenne régionale, après celle de Bouar.

30. L'Unité information du BONUCA, grâce à son traditionnel partenariat avec différentes stations de radio, poursuit la réalisation de la couverture médiatique des activités des différentes sections du Bureau, procède à la diffusion d'informations sur la mission et le mandat du Bureau ainsi que sur les idéaux des Nations Unies et les principes fondamentaux des droits de l'homme, au moyen d'émissions hebdomadaires et mensuelles, à l'intention de toutes les couches sociales du pays.

31. De même, l'Unité a poursuivi ses activités de renforcement des capacités nationales en matière de presse, de promotion et de protection de la liberté de la presse, à la faveur de divers cycles de formation organisés en partenariat avec les services gouvernementaux compétents, l'Union des journalistes et le Groupement des éditeurs de la presse privée indépendante. Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à la culture de la paix, l'Unité information a organisé, à Bossangoa (nord-ouest), du 21 au 27 février 2004, et à Bozoum (ouest), du 17 au 23 avril 2004, des « journées régionales » visant à initier au dialogue et à la médiation les populations locales et les autorités politiques et administratives, afin de susciter entre elles le réflexe de la concertation.

## **VI. Observations**

32. La République centrafricaine demeure dans une situation globalement fragile. Mais le fait que les parties aient opté pour une gestion consensuelle de la transition dans la perspective d'un retour à l'ordre constitutionnel par l'organisation d'élections législatives et présidentielle crédibles en 2005 donne espoir pour un retour de la stabilité indispensable à la cohésion et au développement du pays. La préservation de cet esprit consensuel est fondamentale pour la réussite de la transition. Les actions prioritaires que les institutions de la transition s'efforcent d'entreprendre demeurent, au cours de cette période charnière : le rétablissement de la sécurité; l'assainissement des finances publiques pour la prise en charge effective et régulière des dépenses de souveraineté, notamment les salaires, bourses et pensions; la relance de l'activité économique; et la préparation des élections. Toutes ces actions nécessitent au préalable l'implication des Centrafricains et le soutien de la communauté des donateurs et du Groupe des amis de la République centrafricaine.

33. Cette assistance est vivement requise pour consolider durablement, d'une part, les accomplissements réalisés et susciter, d'autre part, la confiance, car le retour de la confiance des partenaires extérieurs favorise l'éclosion rapide d'un climat de paix et de sécurité, susceptible de garantir de meilleures perspectives pour l'économie nationale.

34. J'encourage, à cet égard, les partenaires à prendre en compte la position géostratégique de la République centrafricaine pour focaliser davantage leur attention sur l'impact humanitaire et sécuritaire du conflit dans la région soudanaise du Darfour. En effet, la persistance de cette crise poussera inexorablement vers la République centrafricaine nombre de réfugiés soudanais installés dans des camps aménagés à moins de 50 kilomètres de la frontière tchado-centrafricaine. Un tel scénario aurait de fâcheuses répercussions sur la vie des populations centrafricaines déjà éprouvées par des tensions politiques internes et une situation socioéconomique nationale précaire. Un soutien accru au plan d'urgence qu'élabore à cet égard le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est, par conséquent, souhaité.

35. La timide amélioration de l'environnement économique et social interne ne pourrait être consolidée que par la mise à la disposition de l'État centrafricain de ressources financières nouvelles, qui viendraient, entre autres sources, d'un accord avec le FMI, au troisième trimestre de cette année, relatif à la mise en œuvre d'un programme post-conflit. La réalisation de cet accord ouvrira la voie à la mobilisation de fonds par la Banque mondiale et l'Union européenne. Je me réjouis de la décision récente des autorités du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement de soutenir l'effort des autorités centrafricaines. Je les encourage, par conséquent, à tout mettre en œuvre pour la reprise effective de leurs programmes de coopération avec le gouvernement.

36. Dans la mise en œuvre du mandat du BONUCA, mon Représentant à Bangui et son personnel continueront de suivre l'évolution de la situation générale du pays. Je voudrais encourager à cette fin l'ensemble des parties à prendre les mesures appropriées pour faciliter une plus grande implication des Centrafricaines dans le processus électoral et de transition en cours. Je lance aussi un appel à la communauté des pays amis de la République centrafricaine, pour soutenir l'effort entrepris par les institutions de la transition pour un aboutissement heureux du processus électoral et de la transition.

36. À cet égard, je souhaite remercier les chefs d'État de l'Afrique centrale, en particulier de la CEMAC, pour les efforts constants qu'ils ne cessent de consentir en faveur de la paix et du retour à la légalité constitutionnelle en République centrafricaine. Je me félicite particulièrement du dévouement dont font montre mon Représentant, le personnel du BONUCA et la famille des Nations Unies pour l'aboutissement du processus électoral et une transition pacifique.